Compte rendu de Conseil Municipal

Séance du 22 novembre 2022

**Présents :** M CLEMENÇON Sébastien, Maire - Mme SAUNIER Françoise Mme LAFRAGETTE Sylvie - M SEPTIER Jean-Luc –

M PAUPERT Cyril - Mme VRINAT Céline, adjoints Mme BUCHETON Dominique - M BOITIER Daniel - M BERNARD Philippe - M BERNARD Claude - - M HOGARD Stéphane - Mme LE GALLO Loreleï - Mme OÏ Christine – M PENEVEYRE Sylvain - Mme PIFFAULT Sylvie - - Mme ROBERT Nicole, conseillers municipaux.

**Pouvoir :** M FITY Mickaël à M RANCIER Sébastien

**Absents** : M RANCIER Sébastien - M JOUANIQUE Thierry

Mme ROBERT Nicole est nommée Secrétaire de Séance.

**Eclairage Public : Extinction partielle**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 17.09.2022, il a été décidé que l’éclairage public soit interrompu comme suit de 22 h 00 à 6 h 30 sur tout le territoire communal de CHAULGNES.

Monsieur le Maire rappelle que des actions ont été menées pour maitriser les consommations d’énergie dans les bâtiments communaux et sur l’éclairage public : passage de tous les bâtiments communaux en éclairage LED, changement de 31 points lumineux d’éclairage public en LED et diminution des plages horaires d’éclairage de ces derniers.

Cependant, la municipalité a été informée des nouveaux tarifs qui seront appliqués à compter du 1er janvier 2023, à savoir …..

Il s’avère également, que pendant la période des fêtes de fin d’année, les décorations lumineuses (toutes changées en LED à ce jour) seront installées pour trois semaines au lieu de quatre habituellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 2 abstentions et 14 voix POUR, DECIDE :

Que l’éclairage public soit interrompu comme suit de 21 h 00 à 6 h 30 sur tout le territoire communal à compter du 1er janvier 2023.

**Bail emphytéotique Côtes d’Orge**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme BUCHETON, élue en charge de l’Environnement.

Cette dernière rend compte de la réunion du Comité Technique du site des Côtes d’Orge du 17.10.2022 avec les membres du Conservatoire d’Espaces Naturels de Bourgogne Franche Comté (CENBFC).

Le site des Côtes d’Orge est une des plus grandes entités marneuses de la région naturelle des Vaux de Nevers. On y trouve des espèces floristiques rares. Les enjeux flore du site sont prépondérants avec 2 espèces protégées et 4 espèces rares à l’échelle bourguignonne.

La gestion écologique des pelouses calcaires des Côtes d’Orge a été confiée par la commune, propriétaire, au Conservatoire d’espaces naturels de Bourgogne Franche Comté en 2015, par le biais d’une convention d’usage afin d’élaborer une gestion conservatoire de cet habitat et ainsi garantir sa pérennité et celle des espèces floristiques et faunistiques qui s’y trouvent.

Depuis, cette association de préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité met régulièrement en place des actions concrètes sur le site, en partenariat avec la commune et la Communauté de communes Les Bertranges.

Devant l’importance de la préservation des espèces végétales patrimoniales du site, Le CENBFC propose à la commune la signature d’un bail emphytéotique entre 18 et 99 ans afin :

* D’assurer la continuité de l’action au-delà des mandats électoraux,
* De permettre la durabilité/pérennité des actions au regard des investissements,
* De s’assurer de la préservation des espèces patrimoniales comme l’Odontite de Jaubert au travers d’actions sur le long terme.

Les membres du Conseil Municipal ont été destinataires du projet de bail. Ils devront se positionner sur ce dernier et sur sa durée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l’unanimité des membres présents :

* De valider le principe de signature d’un bail emphytéotique entre la commune et le Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne Franche Comté,
* De fixer sa durée à 18 ans et un jour.

**Décision Modificative n°1 - Budget Commune**

Afin de finaliser les travaux 2022 et de réajuster les charges de personnel suite à des absences des agents sur le long terme et à leur remplacement :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Désignation | Dépenses | Recettes |
| Diminution de Crédits | Augmentation de crédits | Diminution de Crédits | Augmentation de crédits |
| **FONCTIONNEMENT** |  |  |  |  |
| D – 6413 Personnel non titulaire | 0.00 | 60 000.00 | 0.00 | 0.00 |
| TOTAL D 012 : Charges de Personnel | 0.00 | 60 000.00 | 0.00 | 0.00 |
| R – 74127 Dotation nationale de péréquation | 0.00 | 0.00 |  0.00 | 40 000.00 |
| TOTAL R – Dotations et Participations | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 40 000.00 |
| R – 6419 Remboursement rémunérations personnel | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 20 000.00 |
| TOTAL R 013 – Atténuations de charges | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 40 000.00 |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | 0.00 | 60 000.00 | 0.00 | 60 000.00 |
| **INVESTISSEMENT** |  |  |  |  |
| D – 2031 Frais d’étude  | 40 281.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles | 40 281.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| D – 2128 Autres agencements et aménagements | 29 000.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| D – 2158 Autres installations, matériel et outillages | 9 000.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| D – 2182 Matériel de transport | 12 000.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 50 000.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| TOTAL 020 Dépenses Imprévues | 19 719.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| D – 2315 Installations matériel et outillage technique | 0.00 | 110 000.00 | 0.00 | 0.00 |
| TOTAL D 23 : Immobilisations corporelles | 0.00 | 110 000.00 | 0.00 | 0.00 |

Monsieur le maire propose aux membres du Conseil Municipal d’approuver la décision modificative n° 1 au budget 2022 telle que définie dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l’unanimité la proposition ci-dessus.

**DETR 2023 Café CARRER**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d’aménagement du Café Carrer présenté par le cabinet d’architectes en charge de la réhabilitation de ce bâtiment.

Afin de financer cette opération, il y a lieu de déposer avant le 30.11.2022, le dossier de demande financement au titre de la DETR 2023.

Tout comme le Conseil Municipal s’était engagé auprès de la population lors de la réunion publique portant sur ce dossier, l’esprit du Café CARRER perdurera. En effet, l’aménagement proposé permet de maintenir la partie Café à l’état initial en la complétant d’une partie restauration. La partie d’habitation au rez de chaussée devient l’épicerie et l’étage devient un logement. La grange à l’arrière du bâtiment est transformée en salle associative destinée aux associations mais également au restaurateur en cas de besoin pour l’organisation d’un banquet ou d’un séminaire avec une cour intérieure d’esprit « patio ».

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subventions auprès de l’Etat au titre de la DETR 2023 afin de financer la partie multi service et logement pour un montant de 320 860.00 € correspondant à 40 % du montant de la dépense globale.

Considérant l’exposé de Monsieur le Maire et après en avoir longuement délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l’unanimité des membres présents :

* De déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2023 comme précité,
* De charger M le Maire de signer les pièces se rapportant à cette décision.

**Contrat de Relance et de Transition Ecologique Axe 1 Café CARRER**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d’aménagement du Café Carrer présenté par le cabinet d’architectes en charge de la réhabilitation de ce bâtiment.

Afin de financer cette opération, il y a lieu de déposer avant le 30.11.2022, le dossier de demande financement au titre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique Axe 1.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du pays Val de Loire Nivernais au titre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique – Axe 1 afin de financer la partie multi service et logement pour un montant de 320 860.00 € correspondant à 40 % du montant de la dépense globale.

Considérant l’exposé de Monsieur le Maire et après en avoir longuement délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l’unanimité des membres présents :

* De déposer une demande de subvention au titre CRTE – Axe 1 comme précité.

**Salle communale associative Café CARRER**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d’aménagement du Café Carrer présenté par le cabinet d’architectes en charge de la réhabilitation de ce bâtiment.

La grange à l’arrière du bâtiment, initialement prévue pour être transformée en gîte d’étape, sera réhabilitée en salle associative destinée aux associations.

Cette modification de destination a été émise par les habitants lors de la réunion publique au cours de laquelle ce dossier leurs a été présenté.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès de la Région Bourgogne Franche Comté au titre d’ENVI afin de financer la partie multi service et logement pour un montant de 50 000.00 € correspondant à 33 % du montant de la dépense globale.

Considérant l’exposé de Monsieur le Maire et après en avoir longuement délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l’unanimité des membres présents :

* De déposer une demande de subvention au titre d’ENVI auprès de la Région Bourgogne Franche Comté comme précité.

**Salle communale, multigénérationnelle et associative Café CARRER**

**Contrat Cadre 2024 – 2026**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d’aménagement du Café Carrer présenté par le cabinet d’architectes en charge de la réhabilitation de ce bâtiment.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du département de la Nièvre au titre du Contrat Cadre Phase 2 - 2024/2026 afin de financer la salle multigénérationnelle et associative à hauteur de 20 % du montant des travaux d’investissement et 20 % du montant des honoraires de l’architecte en charge du dossier.

Considérant l’exposé de Monsieur le Maire et après en avoir longuement délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l’unanimité des membres présents :

* De déposer une demande de subvention auprès du département de la Nièvre au titre du Contrat Cadre Phase 2 - 2024/2026, comme précité.

**Salle communale, multigénérationnelle et associative Café CARRER**

**DETR 2023**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d’aménagement du Café Carrer présenté par le cabinet d’architectes en charge de la réhabilitation de ce bâtiment.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès de l’Etat au titre de la DETR 2023 afin de financer la salle multigénérationnelle et associative à hauteur de 13 % du montant des travaux d’investissement.

Considérant l’exposé de Monsieur le Maire et après en avoir longuement délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l’unanimité des membres présents :

* De déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2023 auprès de l’Etat, comme précité.

**MOTION DE SOUTIEN AUX SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES**

Le Conseil municipal de CHAULGNES, à l’unanimité des membres présents

**RAPPELLE**

♣ Que chaque jour sur le territoire national, les sapeurs-pompiers de France interviennent toutes les 7 secondes, plus vite que tout acteur de l’urgence que ce soit dans les métropoles, dans les villes et villages et dans nos campagnes.

♣ Que chaque jour, ils sont près de 40.000 à être mobilisés, prêts à intervenir à l’appel du bip ou de l’alerte pour porter secours en risquant leur vie pour sauver des vies.

♣ Que nous avons un système de sécurité civile des plus performants au monde, qui associe à la fois des sapeurs-pompiers professionnels, des sapeurs-pompiers volontaires et des experts, avec le plus grand maillage territorial de secours, qui apportent une réponse urgente sur l’ensemble du territoire dans un délai moyen de 20 minutes environ.

♣ Qu’au quotidien comme en cas de crise, les missions effectuées par nos sapeurs-pompiers sont larges, intervenant par tout temps et à toute heure pour des malaises, des accidents, des incendies, des catastrophes industrielles et naturelles, ou encore sur les inondations et l’été sur les feux de forêt ou encore lors des attentats.

♣ Que depuis plusieurs années, l’augmentation des interventions et la sollicitation croissante font que nos sapeurs-pompiers dans tous les départements et communes de France sont : toujours-présents, toujours-partants et toujours-proches, mais surtout toujours là quand il faut.

**CONSIDERANT**

♣ L’inquiétude de nos sapeurs-pompiers qui interpellent régulièrement les élus, particulièrement les sapeurs-pompiers volontaires qui craignent de ne pouvoir poursuivre leur mission.

♣ Le manque des moyens financiers pour recruter des sapeurs-pompiers en nombre,

♣ Notre devoir de défendre ce service public qui a fait ses preuves depuis des décennies et qui demeure le pilier de la sécurité civile de notre République.

**DEMANDE**

♣ Le recrutement d’au moins 80 personnels afin de permettre :

* aux professionnels de réaliser leurs missions dans le cadre légal,
* de moins solliciter les volontaires
* de leurs permettre d’avoir une vie en dehors de leur engagement
* de créer de l’emploi pour les volontaires du Département de la Nièvre
* de continuer à susciter des vocations